

**COMpte RENDU de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL en date
DU 12 septembre 2025 à 20h30**

Présents: I. VERDUN, maire, F. MASSARD, N. PEYRELONG, R. SOUVIGNET, adjoints, B .BERGERON, H. BONCOMPAIN, A. FERRET, R. FORESTIER, A. LEROY-ARNAUD.

Excusés: D.GRANDMONTAGNE a donné pouvoir à I.VERDUN, M.T. MARTIN a donné pouvoir à F.MASSARD, M.COURTUAT a donné pouvoir à B. BERGERON, D.BEAUMESNIL et S. SAGUETON.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Benoît BERGERON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du vendredi 12 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du Vendredi 19 juin 2025 est approuvé par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

Ventes de terrain Communal à La Pénide section D 1813

Madame Laurie GIBERT et M Alexandre PEYROCHE souhaitent se porter acquéreur du terrain de 828 m² cadastré D 1813 pour un prix de 45 €.

La délibération du 31 mars 2023 fixait le prix de vente entre 45 et 50 €. Ainsi la proposition est conforme au souhait du Conseil Municipal.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

Régularisation des pas de portes le long de la RN 88

Madame le Maire propose de régulariser les parcelles D362, D 1198, D363, D1644 et D1645. En effet ces emprises foncières des propriétaires mordent sur le domaine communal depuis plusieurs dizaines d'années. Ces cours sont clôturées avec des murets, arborées, terrassées.

Le prix de vente du terrain est fixé à 11€/m² et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs. I.VERDUN et R.FORESTIER sont concernées par la régularisation et décident de s'abstenir.

Favorables : 10

Abstentions : 2

Retrait de la délibération « Abrogation de la délibération 2025-22 Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal de 20 heures à 35 heures »

Madame le Maire propose de retirer cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal en début de séance.

Adopté à l'unanimité

Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale

Les horaires de l'agence postale sont modifiés de la manière suivante :

Lundi - 14h00 18h00

Mardi - 14h00 18h00

Mercredi - 14h00 18h00

Jeudi - 14h00 18h00

Vendredi - 14h00 18h00

Adopté à l'unanimité

Modification du nombre d'heures de travail d'un agent technique pour l'aide maternelle à l'école publique

Pour des raisons de service, Madame le Maire propose de passer Le contrat de Samuel BONIN de 22h30 à 24h par semaine.

Adopté à l'unanimité

Redevance d'occupation du provisoire du domaine public (ROPDP)

Il est nécessaire de fixer une redevance d'occupation du provisoire du domaine public (ROPDP) dans le but de percevoir les indemnités versées par Grdf dans le cadre de ses interventions sur la commune.

Le montant de l'indemnité est fixé à 0,70 x Longueur x Coefficient de revalorisation

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention - amendes de Police pour la réhabilitation du parking devant le cimetière

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Saint-Hostien peut prétendre bénéficier du soutien départemental au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Il est proposé donc de solliciter une aide de 12 000 € auprès du Département de la Haute-Loire au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la rénovation du parking situé devant le cimetière de Saint-Hostien.

Le coût global de l'opération est de 42 368 € HT.

Adopté à l'unanimité

Le Rapporteur
Benoit BERGERON

La Maire de Saint Hostien
Isabelle VERDUN

